



CTL 1 BIS du 11 janvier 2021

La CGT FINANCES PUBLIQUES était représentée par Christian AFFRAIX.

Cette seconde convocation portait sur la situation des emplois au titre de 2022 avec des suppressions de poste annoncées de 67 emplois dans le département et des questions diverses.

Ces suppressions se déclinent selon les modalités suivantes :

- catégorie A+ : + 2 AFIPa, + 2 IP, - 1 IDIV HC, + 1 IDIV CN
- catégorie A / - 6 A ;
- catégorie B : - 27 B ;
- catégorie C : -38 C

Au cours de la première convocation, la CGT FINANCES PUBLIQUES a lu une déclaration liminaire, en [ligne sur notre site](#), concluant sur la constance de notre position dans le temps : la CGT FINANCES PUBLIQUES n'entend pas s'associer à une entreprise de saccage des emplois et des missions menée au niveau national et déclinée dans le département. La section 94 n'entend pas être un partenaire dans des instances dans lesquelles, les décisions sont déjà arrêtées et ne conduisent qu' à rendre plus difficiles les conditions de travail quotidienne des agents du département. Nous n'avons pas été élus pour devenir une chambre d'enregistrement des mauvais coups orchestrés par la direction départementale.

Au cours de cette seconde convocation, le représentant de la CGT FINANCES PUBLIQUES a repris la conclusion de la déclaration liminaire précédente, en concluant par le boycott de cette seconde convocation.